

COMpte Rendu
CSS ORANO
SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE
13/01/2026

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	Thierry MAILLES Jean-René LENOIR Catherine JEAN	Sous-préfet	Présent
SIDPC	Mme Dominique DONADIEU	Adjointe SIPDC	
SDIS	M. Anthony SIZORM		Présent
DREAL	Mme Lisa BARRIERE M. Laurent DENIS	Inspectrice	Présent
DDTM	Grégory GONZALES		Présent
ARS	Dominique MESTRE-PUJOL		Présent
Collège collectivités territoriales			
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération	Alain VIALADE Jean-Louis RIO	titulaire suppléant	
Mairie de Narbonne	Viviane THIVENT Nathalie BEAULIER Marlène REDONDO	titulaire suppléant	Présent
Mairie de Moussan	Jean-Marie MONIE Valérie LAGUIERCE	titulaire suppléante	Présent
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE Dominique GODEFROID Francis MORLON	titulaire suppléante	Présent
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES Séverine MATEILLE	titulaire suppléante	
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire suppléant	
CCI AUDE	Frédéric BOUTROUX		Présent
Collège associatif et riverains			
Association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)	Maryse ARDITI présidente Christine BLANCHARD	titulaire suppléante	Présente
Association Narbonne Environnement	Guy TORRES Michel DEOLA	Titulaire suppléant	
Association COLERE (COLlectif pour l'Environnement des Riverains Elisyques)	Lilian SERRE présidente André BORIES	titulaire suppléant	Présent
Syndicat Plaine de la Livière	Alain ADELE	titulaire	

Riverain	Rémi IBANES	titulaire	
riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Présente
SMDA	M. Laurent TRIADOU	Directeur	
Collège exploitant			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur, Le responsable du département technique	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), le responsable des projets (suppléante) ;	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	
Collège salariés			
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC Le représentant du syndicat FO	titulaire suppléant	Présent Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CgT Le représentant du syndicat CFDT	titulaire suppléant	Présent
Personnalités qualifiées			
DREETS			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	Frédéric BOUTROUX		
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			
Autorité de Sûreté Nucléaire division de Marseille ;			
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude			
PNR Narbonne	M. Laurent Benau		Présent

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 juin 2025**
2. **Bilan de l'observatoire des rejets 2024**
3. **Bilan Orano 2024 en matière de risques chroniques**
4. **Bilan Inspection des installations classées 2024**
5. **Divers/questions**

Ouverture de la séance à 14h00, sous la présidence de M. Thierry MAILLES, sous-préfet de Narbonne.

1. **Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 juin 2025**

Le compte-rendu de la CSS du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. **Bilan de l'observatoire des rejets 2024**

Mme Arditi réalise une présentation en rappelant les évolutions et investissements du site MALVESI.

En conclusion du bilan des rejets 2024 et des actions menées, le bilan fait état de :

- Rejets atmosphériques : vérifications réalisées, retour à des valeurs habituellement observées.
- Poissons : Demande faite au prestataire pour réaliser des comparaisons.
- Coquillages : pas ou peu de moules endogènes
- Valeurs limite d'émissions (VLE) des eaux pluviales du site dans l'eau : Arrêté Préfectoral complémentaire du 25/07/2025, réduisant notablement les valeurs limites de rejet (d'un facteur 4 à 10 selon les paramètres).

M. Bories souhaite remercier la préfecture d'avoir pris un nouvel arrêté préfectoral. Il rappelle qu'il est nécessaire de faire une distinction entre les valeurs nationales et les valeurs locales.

M. le sous-préfet rappelle que les arrêtés préfectoraux, notamment les valeurs limites de rejets des installations classées, sont basés sur la réglementation nationale. Les mesures et prélèvements réalisés dans le cadre du suivi environnemental d'un site permettent d'ajuster ces valeurs le cas échéant.

Le bilan des prélèvements et rejets aqueux dans le milieu naturel est le suivant :

- Diminution de 28% des prélèvements d'eau sur le site
- Baisse globale de l'ensemble des rejets
- Arrêté préfectoral complémentaire abaissant les seuils de rejets aqueux dans le milieu naturel (eaux pluviales)

Concernant les émissions atmosphériques, M. Bories souhaite qu'une répartition des COV soit présentée.

Mme Arditi indique que le solvant le plus utilisé sur le site est l'Isane (représente 98 % des solvants utilisés sur le site). Ce dernier n'est pas classé « dangereux ». Le site utilise par ailleurs 3 COV qui sont visés à l'annexe III/mention de danger, les mesures de suivi de ces COV démontrent des résultats très inférieurs aux VLE associées.

M. Bories relève que l'industriel a rejeté de manière massive des Gaz à Effet de Serre.

M. le Directeur de l'usine Orano indique qu'un changement de procédé en 2010 a permis une diminution massive des rejets Gaz à Effet de Serre.

Mme Arditi conclut ce point sur une stabilité observée des rejets atmosphériques de l'usine.

Concernant le suivi des eaux superficielles, les résultats sur le paramètre Uranium sont inférieurs aux valeurs guide de l'OMS.

Concernant les sédiments, tous les résultats sont inférieurs à la valeur guide de l'IRSN.

M. Benau du PNR explique les méthodes d'analyses sur les sédiments, notamment celle consistant à prendre en compte les propriétés physique d'un sédiment : plus un sédiment est fin - mesuré par la présence d'aluminium - plus il a la capacité de « capter » les métaux. Les points de suivi sont cartographiés.

Concernant les résultats sur la faune aquatique, toutes les valeurs sont inférieures à la valeur de référence de l'IRSN.

M. Bories indique ne pas être en accord avec les explications présentées par le PNR et notamment les conclusions qui peuvent être tirées sur la base des propriétés intrinsèques des sédiments.

Le PNR souligne que ces méthodes de mesures sont normées et ont été définies par l'IFREMER.

M. Morlon se demande s'il y a une nécessité d'avoir des analyses sur les dorades en mer.

Mme la responsable environnement du site ORANO indique qu'il est parfois difficile d'avoir suffisamment de matrice exploitable (poids frais/sec) pour en retirer des résultats.

Concernant les végétaux agricoles aériens :

- Uranium : la limite de quantification a été améliorée et est proche de la valeur guide IRSN sauf pour le point 16 (manque de tomates)
- Fluor, Cadmium et Mercure sont inférieurs aux valeurs guide

Les résultats pour les végétaux agricoles racinaires sont :

- Valeurs inférieures ou du même ordre de grandeur en uranium que la valeur guide
- Problème matrice/redéfinition plan échantillonnage

Le bilan des eaux souterraines est le suivant :

- Le suivi des traceurs caractéristiques de l'activité Orano ne montre pas d'impact sur les puits.
- Toutes les valeurs sont inférieures au seuil de potabilité OMS pour le critère de l'Uranium.

La quantité des déchets solides est stable (une importante baisse a été réalisée ces dernières années). Chacun dispose d'une filière d'élimination.

Le bilan des quantités d'effluents contenus dans les bassins sur site relève une augmentation en 2024 notamment en lien avec la production (proche des capacités maximum du site) et des conditions évaporatoires moins favorables.

Les remarques de l'observatoire pour l'année 2025 sont présentées en page 51 de la présentation.

M. Bories souhaite qu'une présentation soit faite plus spécifiquement sur la partie effluents et bassins.

M. le représentant du site Orano prend note. Une présentation sera réalisée lors de la prochaine CSS.

3. Bilan Orano 2024 en matière de risques chroniques

Le responsable HSE de la société ORANO présente le bilan 2025 :

La production annuelle de l'usine est de 13 125 tUF4 en 2025, contre 9 971 tUF4 en 2024. C'est un record de production depuis 2007.

Un engagement fort est réalisé par le groupe ORANO dans les domaines de la préservation des ressources naturelles en eau, de la performance énergétique et de réduction des émissions GES et de préservation de la Biodiversité.

L'un des objectifs prioritaire du site est de limiter la consommation d'eau. Les résultats à fin 2025 relèvent une diminution de 32% d'eau prélevée dans l'environnement, avec une consommation de 295 000 m³, avec un ratio de 23m³/tU.

Les actions réalisées en 2025 et à réaliser en 2026 sont présentées pour les sujets :

- Ressources naturelles en eau
- Émissions de GES : émissions en 2024 : 17 Kteq CO₂, l'objectif est atteint
- Performance énergétique : émissions en 2025 : 107 GWh, l'objectif est atteint
- Biodiversité : gestion raisonnée des espaces verts, avec interdiction d'utilisation de certains pesticides

Les résultats de la dernière étude radiologique d'impact ORANO Malvésí réalisée par l'IRSN sont :

- Impact maximum des rejets autorisés sur la population vivant autour du site : 5,3 µSv/an
- Exposition théorique d'un agriculteur travaillant 5h30 pendant 365 jours par an au niveau de la clôture du site : 440 µSv/an

M. Bories sollicite des informations sur le projet TDN, ce point n'étant pas apporté dans la présentation de l'exploitant.

M. le Directeur du site ORANO indique que le dernier contentieux en cours sur l'arrêté préfectoral autorisant l'installation TDN a été purgé fin 2025 : le conseil d'état n'a pas donné raison aux recours. A ce jour l'autorisation est donc en vigueur.

Par ailleurs, le Directeur du site précise que l'autorisation TDN permet à l'exploitant de mettre en service cette installation. Il indique également que depuis l'autorisation TDN et dans le temps juridique des recours, d'autres options techniques ont été et/ou sont toujours à l'étude. Cette recherche et développement pourra amener l'exploitant à réajuster son projet initial.

M. le représentant de la DREAL indique que l'exploitant reste dans l'obligation de prévoir et mettre en œuvre le traitement de ses effluents sur le site afin de résorber le passif d'effluents contenus dans les bassins du site. Face au délai associé à la mise en œuvre de ce traitement (recours projet TDN, autre projet...), les quantités de stockage ont fait l'objet d'une autorisation d'augmentation en 2025 (+10% au total).

M. Bories insiste en disant que le procédé TDN/THOR qui a été contesté, est donc à ce jour et d'après les explications de l'exploitant mis « dans les placards », avec des bassins qui s'agrandissent pour accueillir les déchets sans solution.

M. le sous-préfet reprend la parole pour réexpliquer la situation qui vient d'être présentée et demande à passer au bilan des installations classées.

4. Bilan Inspection des installations classées 2024

Mme l'inspectrice des installations classées réalise une présentation des inspections des installations classées avec 6 inspections en 2024 et 5 inspections en 2025.

En 2024, les 2 inspections sur les risques chroniques étaient :

- 10 octobre 2024 : inspection « ASN » inopinée, portant sur le stockage de terres. 2 écarts ont été relevés et les réponses apportées.
- 7 octobre 2024 : portant sur le thème de sécheresse, application de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023. Aucune non-conformité n'a été relevée.

De plus, 4 inspections sur les risques accidentels ont eu lieu sur l'année.

En 2025, 5 inspections sur les risques accidentels ont eu lieu :

2 inspections réactives :

- 2 mai : fuite acide fluorhydrique wagon (Cf. présentation CSS 2025)
- 20 juin : fuite acide nitrique

3 inspections programmées :

- 12 avril : liquides inflammables
- 25 septembre : POI et 1ers prélèvements environnementaux (accident Post-Lubrizol)
- 4 novembre : perte d'utilités

La prochaine CSS risques accidentels est programmée pour juin 2026, permettant de détailler les inspections dédiées à ce sujet.

Concernant les risques chroniques, il a été souligné l'aboutissement des travaux, initiés par l'observatoire, pour diminuer les Valeurs Limites d'Emission sur les rejets en eaux du site. Le nouvel arrêté préfectoral de 2025 fixe des valeurs limites qui sont plus cohérentes par rapport à la réalité des rejets chroniques du site.

Tous les rapports d'inspections sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

Aucune question n'est soulevée.

5. Divers/questions

M. le maire de Moussan a été invité en tant qu'observateur sur l'inspection menée par l'ASNR le 9 décembre 2025. Il indique que cette inspection a été très instructive. Le constat à la fin de cette journée était positif.

M. le sous-préfet souligne les effets positifs de l'observatoire, notamment avec les échanges et analyses que cette commission amène. La prochaine CSS aura lieu en juin 2026.

La séance est levée à 16h00.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Narbonne,

Thierry MAILLES